

## **Enseigner le Pilates en France**

En France, pour enseigner la Méthode Pilates contre rémunération, il faut être titulaire d'un titre reconnu par le Ministère des Sports (CQP, BE) et avoir une carte professionnelle des métiers du sport.

POLESTAR Pilates fait partie des écoles agréées par la FPMP (fédération des professionnels de la méthode Pilates). Les écoles de formation FPMP sont agréées après avoir rempli les critères de qualité décidés par la Commission de Formation sur les formateurs, le cursus et les examens.

<https://www.fpmp.fr/pros/les-formations-de-professeurs-de-pilates/>

Grâce à cet agrément, nos élèves bénéficient en fin de formation d'un partenariat établi entre la FPMP et la FSPT (fédération sport pour tous). Celui-ci leur permet d'obtenir un CQP (certificat de qualification professionnel) avec un parcours allégé.

### **Les heures obligatoires de la formation**

tableau récapitulatif :

Serie mat

- pré-requis 50H
- pratique personnelle 70H
- enseignement 80H
- observation 40H

Série complète

- pré-requis 50H
- pratique personnelle 100H
- enseignement 100H
- observation 50H